

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 282 nommant pour l'année 1943 les assesseurs titulaires du Tribunal Supérieur d'Appel de la C.F.S.

n° 282

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 avril 1943

Numéro JO  
n° 8 du 15/04/1943

Date du numéro  
15 avril 1943

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

**Vu** les décrets des 4 février 1904 et 23 Juillet 1914 portant réorganisation de la Justice à la Côte Française des Somalis et Dependantes

**Vu** le décret du 10 Juin 1929 modifiant le décret du 4 février 1904 sur les services de la Justice à la Côte Française des Somalis ; Après accord du Chef du Service Judiciaire

Le Conseil d'Administration entendu dans sa séance du 1 Avril 1943 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont nommés assesseurs titulaires du Tribunal Supérieur d'Appel de la Côte Française des Somalis pour l'année 1943 : MM. Caillardon, Chef du Service des Informations Pichon. Chef du Service des Domaines Et assesseurs suppléants pour la même période : MM. Bertrand Maurice. Fondé de pouvoirs de la Banque de l'Indochine Auriol, Administration du Chemin de Fer Franco-Ethiopien.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie.

**BAYARDELLE.**